



Office of the Superintendent of Financial Institutions Canada

255 Albert Street Ottawa, Canada K1A 0H2 Bureau du surintendant des institutions financières Canada

255, rue Albert Ottawa, Canada K1A 0H2

N° de dossier : P1650-7

Le 22 décembre 2004

Destinataires : Directeurs des services comptables des banques

Directeurs financiers des sociétés de fiducie et de prêt fédérales

Expéditeur : Jeff Bee

Directeur, Division de l'information réglementaire

Objet : Relevés réglementaires et guides d'instruction à l'intention des institutions de dépôts

Nous désirons vous informer que certains relevés réglementaires du BSIF et les guides d'instruction connexes ont fait l'objet de modifications qui entreront en vigueur dès le **premier trimestre de 2005**. Vous trouverez la nouvelle version de ces documents, accompagnée de la Feuille de contrôle des modifications, sur notre site Web (www.osfi-bsif.gc.ca), sous Publications / Orientation / Instructions relatives au dépôt de documents / Relevés financiers et instructions. La plupart de ces modifications, qui auraient dues être apportées il y a quelques temps déjà, ont trait aux normes comptables et doivent être appliquées sans plus tarder. Voici la liste des relevés modifiés : C3, L4, M4, G3, C1, E3, P3, E2, A2 et R2.

Le 3 septembre 2004, nous vous informions que quatre relevés réglementaires (J3, D3, T3, E4) avaient été supprimés au terme de la première phase du projet de rationalisation des données. Ce projet a été lancé en janvier 2004 par le Comité de l'information financière (CIF), formé du BSIF, de la Banque du Canada et de la SACD, avec la participation de Statistique Canada, et en consultation avec l'Association des banquiers canadiens. La deuxième phase du projet est maintenant en cours et le CIF rencontrera le Comité des directeurs des services comptables, en janvier 2005, pour faire le point sur l'évolution de son projet et lui présenter son calendrier d'exécution.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec l'agent du BSIF chargé des relations avec votre institution financière. Nous désirons toutefois vous rappeler que les questions portant sur la production des déclarations doivent être adressées à la Division de l'information réglementaire, au (613) 990-1889.



